

COMPTE RENDU DE LA REUNION **du CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019**

Ordre du jour : dossier sécurisation des villages, personnel : modification du tableau des effectifs, sonorisation de la salle polyvalente, convention 2019 avec la commune de Mesnil-Roc'h pour l'ALSH, questions diverses

Sécurisation des villages

La sécurisation du village de la Pesnais avait déjà été inscrit aux projets de contrat de territoire de 2015. Une étude avait été faite par l'ADAC mais elle s'était révélée très onéreuse. Depuis, le sujet n'a pas été abandonné, il reste une préoccupation. La commission s'est réunie le 4 mars. Elle s'est rendue dans quelques villages.

Concernant la Pesnais, nous avons passé une convention avec le service ingénierie de Dinan Agglomération et collaborons avec l'ATD (département) puisque la RD 2 est impactée. Suite à la réunion du 14 juin sur le site, il est possible d'envisager de mettre sur la RD des potelets avec bandes rétro réfléchissantes en amont et en aval des entrées privées, ainsi que des bandes de résine en entrée et sortie du village. Le cheminement piétons sur la route départementale n'est pas recommandé pour une question de sécurité. L'ADT préconise plutôt par l'intérieur du village. Sur la VC 19 qui va au bourg : busage sur 80 m environ à gauche en direction du bourg, plus potelets aux entrées de maison.

La proposition et l'estimatif reçus du service ingénierie ne correspondent pas complètement à cela donc le dossier est à revoir.

Concernant Béranger, la route n'est pas assez large pour permettre un rétrécissement par chicane et sens de priorité. Le panneau du village été avancé vers le village en venant du bourg et des rappels 50 seront commandés.

Concernant La Ville Gromil, le panneau d'entrée d'agglomération en venant des Rabines va être avancé.

Tableau des effectifs du personnel

Le poste d'adjoint technique à 30 H au service voirie est vacant depuis le départ en retraite de l'agent qui l'occupait. Des CAE et CDD avaient été conclus et le CDD en cours s'achève le 31 août 2019. Il a été conclu avec une DHS de 24 H et est mutualisé entre la voirie (14 H) l'école (10 H) pendant l'école. Pendant les vacances scolaires, les 24 H semaine sont toutes effectuées à la voirie.

Il convient de prendre une décision concernant le poste à 30 H. Nous avons saisi le Comité Technique Départemental pour la modification du poste mutualisé. L'avis du collège des élus était favorable et celui du collège du personnel était défavorable.

Après discussion, le conseil décide de conserver le poste à 30 H / semaine et de conserver aussi la mutualisation voirie / école. Le temps de travail consacré à l'école restera à 10 H / semaine et celui consacré à la voirie sera de 20 H. Pendant les vacances scolaires, les 30 H seront effectuées entièrement à la voirie.

Le Maire prendra un arrêté pour nommer l'agent au grade d'adjoint technique à l'issue de son CDD, soit le 1^{er} septembre 2019.

D'autre part, à la rentrée de septembre, la classe maternelle accueillera des enfants en moyenne section et en grande section. Les élèves de moyenne section font la sieste, la grande section ne fait plus la sieste. Il y aura donc besoin d'un agent supplémentaire de 13 H 30 à 15 H.

Après avoir consulté le personnel en poste, le Maire propose que 2 agents se partagent ce temps nécessaire, 2 jours chacun.

Sonorisation de la salle polyvalente

Le conseil décide de retenir la proposition de DIGITAL SONO de Quévert pour une installation audio et vidéo, d'un montant de 13 124 € TTC.

La sonorisation existante sera installée dans la maison communale.

Convention 2019 avec MESNIL-ROC'H pour l'ALSH

Le conseil autorise le Maire à signer la convention 2019 de mutualisation de l'accueil de loisirs de la commune nouvelle de MESNIL-ROC'H.

La convention sera signée pour les activités périscolaires.

QUESTIONS DIVERSES

PLUi – le conseil communautaire du 22 juillet a approuvé le 2^{ème} arrêt du PLUi. L'enquête publique aura lieu du 12 août au 20 septembre pour consultation de la population. 10 lieux de permanences des commissaires-enquêteurs ; dans notre secteur : la mairie d'Evran et le siège de Dinan Agglomération. Il y aura aussi possibilité de formuler des observations ou des demandes par courrier postal ou électronique, ou sur le registre numérique. 3 affiches jaunes d'avis d'enquête sont en place sur la commune avec tous les renseignements nécessaires.

2 DIA : Le Déluge et la Basse Pesnais. La commune n'a pas l'intention de préempter.

Creusage des fossés avant les travaux sur les voies communautaires des Bruyères et Frolou : le 1^{er} devis reçu étant trop élevé, nous avons sollicité d'autres entreprises. L'entreprise GASREL de Guitté est retenue pour un prix de 1.20 € HT le ml, évacuation comprise.

Antenne ORANGE : elle sera implantée sur le chemin de Frolou à la Basse Ville Gromil. Début des travaux prévu en janvier et mise en service en juillet 2020. Le dossier d'information est consultable en mairie.

Repas du CCAS : la date habituelle doit être changée. Il aura lieu cette année le 1^{er} décembre.

Suspension des accouchements à la maternité de Dinan : réception ce jour d'une invitation à une réunion des Maires le 5 septembre, à l'initiative de Maire de Dinan, Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier René Pléven.